

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute:* **Fondation Pro Mobilité, Fondation pour l'habitat destiné à favoriser la mobilité professionnelle, en liquidation, Genève**
2. *Décision de dissolution par:* Conseiller d'Etat en charge du Département des finances de la République et canton de Genève
3. *Date de la décision:* 28.11.2008
4. *Echéance de préavis des créances:* **30.06.2009**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*
Fondation Pro Mobilité, en liquidation, p.a. FMB,
rue de Malatrex 14, 1201 Genève
6. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. *Remarques:* En application par analogie des dispositions de l'article 745 al. 3 CO, la fondation à l'intention de demander la procédure de radiation anticipée.

FMB
1201 Genève

(04923826)